

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 15 décembre 2022 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Sud-Ouest

NOR : JUSF2236808A

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la Jeunesse du Sud-Ouest,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse du Sud-Ouest.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Sud-Ouest les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Titulaires : | Madame Fatiha ECH-CHARI
Madame Farida HATTAT |
| <input type="checkbox"/> Suppléants : | Monsieur Arnaud MALLART
Monsieur Radouane BOULACHEB |

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

Titulaire : Monsieur Grégory ALLAIS

Suppléant : Monsieur Bruno MABIT

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

Titulaires : Monsieur Patrice RAYBAUD
Madame Marielle HAUCHECORNE
Madame Isabelle GRELOUNAUD

Suppléants : Monsieur Vincent FILLONNEAU
Madame Lise VIDAL
Madame Fabienne DEMARE

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

Titulaires : Monsieur Xavier ANDRIEUX
Monsieur Abdellah LEBTAHI

Suppléants : Monsieur Chakir BELGOUZIA
Madame Julie DUFAYET

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse du Sud-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 15/12/2022

**Le directeur interrégional de la PJJ
du Sud-Ouest**

Jean-François COURET

